



FORMULAIRE DE RESERVATION

Maison Internationale

Version du 23-06-26

Date arrivée :	<input type="text"/>	Date départ :	<input type="text"/>	Heure arrivée* :	<input type="text"/>
Nombre nuitées :	<input type="text"/>	Nombre personnes :	<input type="text"/>	Type choisi :	T1 <input type="checkbox"/> T1 Bis <input type="checkbox"/>

* (Pas d'admission ni de départ les week-ends et jours fériés)

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>	Profession* :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>				
Tél :	<input type="text"/>	Courriel :	<input type="text"/>		
Date de naissance	<input type="text"/>	Format JJ/MM/AAAA			

* La Maison Internationale est réservée aux personnels de l'enseignement supérieur français et étrangers titulaires d'un doctorat (enseignants-chercheurs, Maîtres de conférences, chercheurs étrangers en stage postdoctoral).
Sont exclus de ce dispositif, liste non exhaustive : les étudiants, doctorants (thésards), les lecteurs non titulaires d'un doctorat.

Etablissement d'origine :	<input type="text"/>	<div style="border: 1px dashed black; border-radius: 15px; padding: 20px; text-align: center;">Cachet établissement d'accueil</div>	
Etablissement d'accueil :	<input type="text"/>		
Nom du responsable :	<input type="text"/>		
Courriel :	<input type="text"/>		Tél :

Important : votre demande d'hébergement ne sera prise en considération qu'à réception de ce formulaire et du règlement des arrhes. Vous devez désormais obligatoirement garantir votre réservation par l'un des 2 moyens suivants, faute de quoi elle ne serait pas effective (voir les modalités de règlement ci-dessous).

<input type="checkbox"/> Règlement par l'Université, bon de commande chiffré	<input type="checkbox"/> Règlement par le résident, transmettre:
Dans ce cas, la facturation à l'issue du séjour sera égale à la totalité du bon de commande. Dans le cas d'une annulation ou d'un séjour d'une durée inférieure à la réservation initiale, l'intégralité sera facturée, sauf pour les cas où un document écrit stipulant l'annulation ou la modification du séjour aura été transmis à nos services dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'arrivée initialement prévue (sauf arrhes).	<u>Pour un séjour d'une seule nuit :</u>
Nuitées : <input type="text"/> X Tarif : <input type="text"/>	▶ Paiement intégral du séjour (hors taxe de séjour)
Taxe de séjour : <input type="text"/>	<input type="text"/>
Montant total HT : <input type="text"/>	▶ <u>Pour les séjours de plusieurs nuits ou mois :</u>
▶ Dépôt de garantie à régler par le résident (1 mois de loyer hors taxes de séjour)	Paiement des arrhes 100€
▶ Règlement intérieur signé	▶ Règlement intérieur signé
	SIGNATURE DU RESIDENT

Conformément aux dispositions de l'article 1590 du code civil, **les arrhes sont perdues en cas d'annulation, quelque soit la date d'annulation.** Pour les séjours supérieurs à 2 mois, le règlement différé par bon de commande n'est pas accepté



PROCEDURE DE RESERVATION

Maison Internationale

- ▶ Prendre contact par téléphone ou par courriel afin de vérifier l'existence d'une disponibilité aux dates d'hébergement souhaitées. Téléphone : +33(0)5 57 59 85 50 ou courriel : cercle.universitaire@crous-bordeaux.fr
- ▶ Renvoyer par courriel le formulaire complété et signé (tous champs obligatoires), et en cas de règlement par bon de commande, le bon de commande officiel chiffré., *Voir modalités et calcul sur le formulaire de réservation*
- ▶ A réception de la confirmation de réservation, le résident devra effectuer l'ensemble des démarches administratives indiquées dans l'article 2 du règlement intérieur.
- ▶ La personne qui sera hébergée au Cercle des Universitaires/Maison internationale devra impérativement nous contacter au 05.57.59.85.50 ou par mail à cercle.universitaire@crous-bordeaux.fr pour confirmer le jour et la date de son arrivée, l'accueil étant fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

Tarifs au 01/09/2026 (votés au C.A. du CROUS)

TTC (TVA 10%) – Hors taxe de séjour

Prestations	T1	T1Bis
Séjour de 1 à 29 nuits (tarif par nuit)	76,72 €	76,72 €
Forfait mensuel*1 personne (séjour d'1 seul mois)	873,39 €	914,72 €
Forfait mensuel*1 personne (séjour minimum 2 mois)	607,84 €	660,95 €
Supplément par nuitée ** par accompagnant	9,34 €	9,34 €
Supplément mensuel par accompagnant	141,63 €	141,63 €
Dépôt de garantie (séjour minimum 2 mois) TVA 10% incluse	607,84 €	660,95 €
Nuitée supplémentaire (séjour > 1 mois)	41,32, €	46,02 €

* Uniquement à compter du 1er jusqu'au dernier jour du mois.

Pour les arrivées en cours de mois, le tarif « Nuitée supplémentaire » s'applique également en début de séjour.

** Un séjour dont le montant cumulé des nuitées dépasserait le tarif mensuel sera plafonné au tarif mensuel.

Ménage de l'appartement (tarif horaire)

55,00 €

(Hors prestation hebdomadaire incluse dans le forfait mensuel)

Taux Taxe de séjour (reversée à Bordeaux Métropole)

7,2 % tarif HT

Prestations incluses dans le tarif :

Chauffage, électricité, eau. Fourniture des draps et du linge de toilette, nettoyage du sol des appartements. Accès Internet via réseau WIFIRST (utilisation soumise à conditions)